

Bulletin municipal

Saint Rémy de Chagnat

décembre 2020



Sommaire

Mot du maire	P.3
Actualités de fin d'année	P.4 à 8
Consignes sanitaires pour la fin d'année	P. 4
Commémoration du 11 novembre	P.5
Travaux et échéances à venir	P.6
Centre d'intervention de l'Eau Mère	P.8
Colis de fin d'année pour les aînés	P.8
Skate-park : nouveaux jeux pour les plus jeunes	P.8
Du côté du personnel	P.9
Départ en retraite de Monsieur Michel BOURGEOIS	
Prime spéciale COVID 2020	
Du côté des écoles	P.10
SIG : Mot de la présidente	
RPI : Activités des écoles	
Du côté des associations	P.11
Du côté du site internet	P.12
Du côté réglementaire	P.13
Le brûlage des déchets verts	
Informations diverses	P.14 à 16
Gestion des déchets - Communication du SICTOM	P.14
Vélo à assistance électrique : participation API	P.15
Report du recensement de la population	P.15
La Poste : identification des boîtes aux lettres	P.15
Etat civil	P.16
Mots croisés	P.17
Informations pratiques	P.18 à 20
Maison de services de Sauxillanges	P.18
Refuge pour chiens et chats : SOS animaux Le Broc	P.18
Coordonnées des associations	P.19
Coordonnées utiles	P.20

Pour ce dernier bulletin municipal de l'année, nous inaugurons un nouveau format de présentation. A ce changement de format, non encore finalisé, se rajoutera, à partir de 2021, quelques nouveautés. Le bulletin deviendra annuel, permettant ainsi de condenser en un seul exemplaire, l'ensemble des actualités et activités de notre commune.

Nous réfléchissons à l'enrichir de nouvelles rubriques, d'autres thématiques.....les idées sont les bienvenues.



Mot du Maire



Cher(e)s Chagnatoises et Chagnatois,

Cette année s'achève dans un contexte sanitaire qui aura mis à mal, non seulement notre économie, mais également nos relations sociales, si précieuses en ces temps difficiles. J'ai une pensée toute particulière pour nos aînés, plus exposés au virus, et qui auront souffert de l'isolement. Nous espérons que le colis qui leur a été adressé, aura contribué à leur apporter un peu de réconfort. J'ai également une pensée pour tous ceux qui se battent contre la maladie, qui ont perdu leur emploi ou qui vivent des difficultés. Plus que jamais, nous devons être attentifs aux autres, et surtout faire preuve de bienveillance.

La vie associative de notre village aura connu un arrêt brutal de toutes ses activités. Ce n'est que partie remise. Faisons preuve de patience, mais à n'en point douter, la reprise de toutes ces activités sera encore plus appréciée de tous ! J'ai à cœur, tout comme vous, de retrouver notre village enfin « ré-animé ».

Au-delà de ces activités, la crise sanitaire bouleverse nos habitudes de vie et l'action communale est également impactée. Vous trouverez dans ce bulletin, un rappel des consignes

sanitaires pour cette fin d'année.

Enfin, je ne peux ignorer les inquiétudes de certains d'entre vous, concernant le méthane. Le conseil municipal a rendu un avis consultatif sur le permis de construire, assorti de prescriptions destinées au porteur de projet. Nous l'avons, à ce titre, encouragé à poursuivre sa communication envers les habitants. Le projet a reçu l'aval de toutes les autorités administratives compétentes. Le conseil municipal restera vigilant sur ce sujet.

Sur ces mots, qui doivent vous assurer de mon engagement et de celui de vos élus, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je n'aurai pas le plaisir de vous retrouver à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux qui est annulée. En attendant donc de pouvoir vous retrouver, prenez bien soin de vous, et de vos proches.

José FANJUL

Actualités de fin d'année

Consignes sanitaires

► RAPPEL : à compter du 15 décembre 2020

Le confinement a été levé, mais sous certaines conditions :

► La mise en place d'un couvre-feu sur tout le territoire national de 20 h 00 à 6 h 00.

Seule une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020, où la circulation sera libre ; en revanche, il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre 2020. Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles dont notamment :

- **les déplacements professionnels** (dont formation)
- **les déplacements pour motifs familiaux impérieux** (assistance aux personnes vulnérables et précaires, garde d'enfants)
- **les déplacements pour motifs médicaux** (déplacement à l'hôpital, examens et soins, achat de médicaments)
- **les déplacements pour participer à des missions d'intérêt général**

Ces déplacements exceptionnels doivent s'accompagner d'une attestation. La mairie met à disposition des exemplaires pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'en imprimer ou d'en télécharger.

Conséquence de ce couvre-feu, la pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 20 h 00 à 6 h 00 du matin.

► Maintien de la fermeture :

- **des salles de cinéma, théâtres et musées** et ce, au moins 3 semaines supplémentaires, soit jusqu'au 6 janvier 2021
- **des salles de sports et des restaurants et cafés**, qui ne rouvriront que le 20 janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent

RECOMMANDATIONS POUR LE REPAS DU 24 DECEMBRE



- **Renoncer à rejoindre sa famille en cas de contacts à risque ou de symptômes**
- **Adapter le plan de table pour le repas, avec une jauge de 6 adultes maximum (sans compter les enfants)**, en espaçant les convives avec une distance plus importante pour les personnes à risque
- **Respecter les règles sanitaires** : se laver les mains régulièrement, garder le maximum de distance, porter le masque, nettoyer les surfaces touchées par tout le monde (meubles, poignées de portes...), aérer les pièces régulièrement

Retrouver toutes les informations utiles sur le site :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

► Pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire

► Les déplacements entre régions seront autorisés ; pour les déplacements vers l'Outre-mer, ou à l'international il convient de se renseigner sur le site du gouvernement

Commémoration du 11 novembre 1919



joint, Mme Patricia SARRON et M. Jérôme TOURETTE, a rendu hommage aux morts pour la France, en déposant une gerbe de fleurs. Ils ont fait lecture du discours de Madame DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1919 organisées par les communes n'étaient pas ouvertes au public.

Monsieur le Maire, en présence des deux ad-



La ministre déléguée

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Geneviève Darrieussecq

Discours consultable sur le site internet de la commune



Lotissement des Peupliers

D'ici la fin d'année 2020, 8 foyers auront déjà pris leurs marques dans leurs nouvelles maisons. Les travaux de voirie, qui viendront clôturer ce projet lancé en 2018, s'effectueront en début d'année 2021.

Travaux de voirie

Ils représentent un enjeu majeur pour la commune car ils doivent permettre de faciliter et de sécuriser les déplacements de tous !

► **Rue de l'Eau Mère** : Les travaux, concernant cette nouvelle voirie, seront réalisés en même temps que ceux du lotissement des Peupliers, soit au printemps 2021.

► **Rue de Montaigner** : cette route qui monte à Usson comprend une partie qui appartient à notre commune. Les travaux de ce tronçon seront réalisés en 2021, en concordance avec la commune d'Usson.

► **Rue de la Victoire** : ces travaux destinés à l'enfouissement de lignes électriques, devraient être finalisés à la parution du présent bulletin. Des retards avaient été pris dans l'avancement



Atelier municipal — Route de Varennes

La commune a acquis en 2017, un bâtiment afin d'aménager un atelier municipal. Ce dernier a pour vocation, de stocker le matériel technique nécessaire à l'entretien de la commune. Il permettra également au personnel municipal, de disposer d'un vestiaire et d'un espace de restauration. Ce nouveau bâtiment sera en conformité avec les normes d'accessibilité des personnes en situation d'handicap.

Montant des travaux :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 140 000 € HT. Ce projet est éligible à une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021. Le taux de subvention serait de 30 % plafonné à 150 000 €, complétée, le cas échéant, par une bonification basée sur 15 % du coût HT du lot bois. Cette bonification est accordée pour le soutien de projets de construction ou de rénovation en bois local, valorisant les ressources forestières de la région ou des massifs limitrophes, et transformées sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes. En plus de ces dispositifs d'aide, la municipalité va également déposer des demandes de subvention auprès du département au titre du Fond d'Intervention Communal (FIC), et auprès de la région au titre du Bonus Relance.

Programmation et suivi des travaux :

En 2020, suite à l'appel à candidature pour la réalisation des plans, l'architecte Jacques FREALDO a été retenu. La commune devrait pouvoir étudier prochainement ses premières propositions.

Centre de première intervention de l'Eau Mère



⇒ Un secteur de 4 communes couvertes en premier appel :
Parentignat, Les Pradeaux,
Saint Rémy de Chagnat et Varennes sur Usson

Le centre de première intervention de l'eau mère a le plaisir d'accueillir 4 nouvelles recrues en cette fin d'année 2020.

Il s'agit de **DELIVERT Elise** (Les Pradeaux) et **MAGAUD Amélie** (St Rémy de Chagnat) qui ont terminé leur formation de Jeune Sapeur-Pompier, ainsi que **DEYTIEUX Miléna** (Les Pradeaux) et

OLLEON Jules (Parentignat) en recrutement direct.

Nous vous rappelons que toute personne intéressée pour venir nous rejoindre est la bienvenue ! Alors n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer, nous vous renseignerons avec plaisir.

Contacts :

Lieutenant **DIDIER Patrick** – Chef de Centre – Tél : 06 40 50 70 99

Adjudant-Chef **OLLEON Bertrand** – Adjoint – Tél : 06 86 90 71 20



Colis de fin d'année



En raison de l'annulation de leur traditionnel repas de fin d'année, la municipalité a souhaité apporter un peu de réconfort à nos aînés en leur apportant un colis de Noël.

Le colis se composait de produits majoritairement locaux, permettant ainsi de soutenir le commerce de proximité. Foie gras, vin, chocolat, miel.....le colis s'est adapté aux profils des intéressés : homme ou femme, vivant seul ou en couple.

La distribution s'est déroulée à partir du 11 décembre....

Nous espérons qu'ils se seront régalés !



Qui sont les bénéficiaires ?

Toute personne âgée de 65 ans et plus, et résidant sur la commune.

Un courrier d'information a été adressé à toutes les personnes concernées. Les invitant à confirmer leur souhait d'en bénéficier ou non.

**La commune aura ainsi distribué
51 colis.**

Skate Park : Nouveautés jeux !

« Poulette et son copain le Dauphin » arriveront bientôt au Skate Park. Ces jouets à ressort ont été commandés durant l'été, et seront mis en place au printemps prochain pour le plus grand bonheur des tout-petits !



Du côté des personnels

Départ en retraite de Michel BOURGEOIS

C'est en comité restreint, à la demande de l'intéressé et dans le respect des consignes sanitaires, que nous avons dit au revoir, le lundi 23 novembre dernier à Michel, notre agent communal bien connu de tous les habitants du village. Arrivé en 2000, et après avoir enchaîné plusieurs contrats, Michel a été titularisé en 2009 en qualité d'adjoint technique. Après 20 ans de bons et loyaux services, Michel nous quitte pour profiter d'une retraite bien méritée.



Nous lui souhaitons d'en profiter pleinement !



Prime spéciale COVID

Par décret n°2020-570 du 14 mai 2020, l'Etat a offert la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents publics ayant été mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et qui ont assuré durant cette période la continuité des services publics.

La commune a tenu à faire ce geste envers ses personnels dont la rigueur, la disponibilité et le dévouement, sont demeurés sans faille durant cette période. Ces derniers ont donc perçu cette prime amplement méritée.



Point de vue - Saint-Rémy-de-Chagnat

Du côté des écoles

SIG - Mot de la présidente

« Je tiens tout d'abord, à remercier, l'ensemble des personnels technique, administratif et pédagogique qui ont, par leur efficacité et disponibilité, fait face au contexte sanitaire, et ont concouru à la bonne mise en place du protocole sanitaire prévu dans nos écoles.

Cette période a été particulièrement difficile à traverser, voir stressante pour les enfants. Nous devons donc y faire face en les soutenant, et en leur montrant de l'exemplarité. C'est dans cet optique, qu'il a été demandé, en accord avec les enseignantes et les municipalités, à tous les parents, de porter un masque à la sortie des écoles.

Le port de ce dernier demeure bien entendu strictement obligatoire, sauf consigne gouvernementale contraire, pour toute personne entrant dans l'enceinte des écoles, y compris dans les espaces extérieurs.



Dans ce contexte, je tiens donc également à féliciter les enfants, qui ont fait preuve d'une réelle implication pour respecter les règles sanitaires.

En attendant de pouvoir se retrouver dans un cadre plus normalisé, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année. »

OSTAILLER Maurine

Mot des écoles

Saint-Rémy-de-Chagnat

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'école de Saint-Rémy-de-Chagnat. Auprès d'une équipe pédagogique stable, 48 élèves ont repris le chemin de l'école, répartis dans 2 classes :

- une classe maternelle qui accueille 25 enfants en PS et MS
- une classe de GS/CP qui accueille 6 GS et 17 apprentis lecteurs.

Après une année 2019/2020 marquée par le confinement et l'école à distance, chacun a pu retrouver sa place au sein de l'école avec l'espoir de pouvoir profiter d'une année aussi enrichissante que possible malgré le contexte sanitaire !



Saint Jean en Val :

Les effectifs de l'école pour cette rentrée, sont de 45 élèves, soit :

- CE1 : 8 élèves
- CE2 : 16 élèves
- CM1 : 13 élèves
- CM2 : 8 élèves



Stationnement devant les écoles

Restons vigilants, et laissons la priorité aux cars scolaires !

Du côté des associations

L'amicale de l'Eau Mère

« Suite au reconfinement, la traditionnelle distribution des calendriers est retardée mais devrait tout de même avoir lieu dès que possible. Bien évidemment elle se déroulera dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires en vigueur.

La Sainte Barbe ainsi que toutes les autres activités de l'amicale sont annulées !

Malgré ce contexte difficile, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2021. »

Le Président : Monsieur VERNET Jean-Christian



Les Amis de l'Ecole

« La tournée habituelle pour vendre les calendriers auprès des habitants, n'aura pas lieu cette année. Pour autant, un stock sera disponible en dépôt vente à la boulangerie de Saint-Rémy-de-Chagnat, à un prix minimum de 5 €. Nous avons limité cette année le nombre d'exemplaire à 150.

Le spectacle de Noël est, conformément aux consignes sanitaires, annulé. Le père Noël passera néanmoins déposer dans les écoles, le traditionnel petit sac de Noël accompagné d'un petit gouter.

Toute l'équipe des amis de l'école vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, et aura le plaisir de vous retrouver dès l'année prochaine »

La Présidente : Edwige CUSSALGRAS

*Toutes les associations vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année,
et espèrent pouvoir vous retrouver très prochainement ...*

Point de vue d'une balade à Saint-Rémy-de-Chagnat

Du côté du site internet

Suite à un changement d'hébergeur et sous l'impulsion du conseiller Patrick BERGER, le site Internet de la commune a évolué. Vous y trouverez vos rubriques habituelles, ainsi que des informations et liens pratiquesTrès intuitif, ce site vous facilitera l'accès à de nombreuses informations !! Nous vous encourageons à le consulter.

<http://www.saint-remy-de-chagnat.fr>

The screenshot shows the official website of Saint-Rémy-de-Chagnat. The main header features the town's name and a search bar. Below the header, there are several navigation menus and content sections. Overlaid on the screenshot are several callouts highlighting specific features:

- Commune Menu:** A vertical list of links including 'Commune', 'Services', 'Vie communale', 'Tourisme', 'Patrimoine local', and 'Mairie virtuelle'.
- Mairie virtuelle:** A grid of links for various municipal services such as 'ETAT CIVIL', 'Bulletin Municipal', 'LES ANNAIRES UTILES', 'Election', 'Accueil en Mairie', 'Agence postale', 'Commerce', 'Scolarité', 'vice-Public', and 'Puy-de-Dôme'.
- Services:** A grid of links for 'ACCUEIL MAIRIE', 'Agence postale', 'Commerce', 'Scolarité', 'Les services publics de l'état', and 'Autres services'.
- Actualités:** A section with news items including 'Nouvelle version', 'Menu des écoles du mois de Décembre', 'CR réunion du conseil municipal du 16/11/2020', 'Commémoration du 11 Novembre', 'Nouveau protocole pour les écoles Novembre 2020', and 'Education'.
- Infos utiles:** A section with links for 'Le tri', 'Le tri', and 'Le tri'.
- Cartes postales:** A section with links for 'Cartes postales', 'Tourisme', and 'Découvrir Saint-Rémy-de-Chagnat'.
- Weather:** A weather forecast for Saint-Rémy-de-Chagnat showing temperatures for Thursday (7°C), Friday (5°C), and Saturday (2°C).
- Recycling:** A section with links for 'Je mets en VRAC dans mon bac bleu', 'Je mets en VRAC dans mon bac bleu', and 'Je mets en VRAC dans mon bac bleu'.

At the bottom right, there is a yellow smiley face holding a blue umbrella.

Du côté réglementaire

L'interdiction du brûlage des déchets verts

➔ Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Les déchets verts appartiennent à 2 catégories de résidus :



Les végétaux ligneux
= végétaux qui contiennent une grande proportion de lignine, molécule qui avec la cellulose, compose le bois



Les végétaux non ligneux = végétaux issus de tonte et de désherbage, feuilles, fleurs

➔ Que dit la réglementation ?

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, **le plan particules**, présenté en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du **Grenelle de l'environnement du 3 août 2009**, prévoyait une circulaire sur la pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts. Il s'agit de La **circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**. Cette interdiction, valable toute l'année, est prévue également dans le **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)**. Le non respect du RSD constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3e classe, entraînant une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les exceptions à cette interdiction relèvent d'une dérogation préfectorale.

➔ Que faire de ses déchets ?

REDUIRE ET VALORISER

Mieux tondre pour tondre moins : relever les hauteurs de tonte, privilégier le « mulching », technique de broyage de l'herbe en fines parties laissées sur place

Choisir des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité

Fabriquer son compost : de la nourriture pour les plantes

Maintenir une couverture du sol pour le protéger, l'enrichir, ne plus désherber... permet d'économiser des arrosages !

Informations diverses

Gestion des déchets - Communication du SICTOM

**COMPOSTONS
nos déchets !!**

LE SICTOM ET SAINT REMY DE CHARNAT, UNE DÉMARCHE COMMUNE ENGAGÉE !

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, l'affaire de tous !

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de **biodéchets** et de **déchets végétaux** que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est **30 % du poids de nos bacs gris** qui pourrait être composté !

Le **compostage** est une manière **100 % naturelle** de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le **compost**.

L'Etat a fixé un objectif de **généralisation du tri à la source des biodéchets**. Cette échéance est fixée pour **fin 2023**. A cette date, **ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères**.

Chacun d'entre nous se verra dans l'OBLIGATION de TRIER et de COMPOSTER ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE, un objectif prioritaire pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE vous propose depuis de nombreuses années d'acquiescer des **composteurs individuels**. Afin que cette pratique soit accessible à tous, il équipe également depuis 2018 les Communes qui le souhaitent de **composteurs partagés**.

De nombreuses Communes sont déjà engagées dans cette démarche. N'hésitez pas à vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de votre équipe municipale pour lancer cette opération dans votre quartier !



Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire. Ce projet, c'est certain, se traduira par une **RÉUSSITE COLLECTIVE** !

Des RÉSULTATS HONORABLES sur votre Commune !



SICTOM Bon de commande
« composteur individuel »

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation

☐ Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15€ (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)

☐ Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20€ (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE : EMAIL :

à RETOURNER au : SICTOM Issaire-Brioude
ZONE ARTISANALE DE VIEILLE-BRIOUDE - BP 88 - 43102 BRIOUE CEDEX
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92
ou consulter le site internet www.sictom-issaire-brioude.com

Vélo à Assistance Electrique



Coup de pouce de l'Agglo Pays d'Issoire (API) pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) - 150 €

Dans le cadre de sa stratégie mobilité, l'API a fait le choix de développer le vélo. De façon pratique, l'API a mis en place, pour ses habitants, une prime de 150 € à l'achat d'un VAE. Cette prime est sans condition de ressources, et peut être complémentaire du dispositif mis en place par l'Etat «Bonus Ecologique». Vous trouverez le formulaire et toutes les informations utiles sur :

capissoire.fr/messervices/mobilité/formulaireVAE

Recensement de la population

En janvier et février devait se tenir, l'enquête annuelle du recensement auprès d'une partie de la population. Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons l'Insee (institut national de la statistique et des études économiques) a décidé, à titre exceptionnel, d'annuler cette opération.

Les conditions ne sont, en effet, pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.



La prochaine enquête de recensement de la population se déroulera donc en janvier et février 2022.



LA POSTE : Boite aux lettres bien identifiée, courrier mieux distribué !



Pour faciliter et éviter les erreurs de distribution du courrier, notamment pendant les remplacements de la factrice titulaire de la tournée, voici quelques rappels utiles :

➔ Avoir une boîte aux lettres :

- ▶ aux normes AFNOR NF D27 404, et 405 pour les bâtiments construits après juillet 1977
- ▶ de volume intérieur minima de 260 mm (H) x 260 mm (L) x 340 mm (P) avec une ouverture du volet vers l'intérieur
- ▶ accessible au facteur, en bordure de voirie
- ▶ munie d'un porte étiquette avec les **noms, prénoms de tous les résidents du foyer** (vérifier régulièrement qu'ils soient lisibles) ainsi que le numéro de l'adresse

➔ Avoir une sonnette en état de marche

La factrice et ses remplaçants vous en remercient d'avance.

Naissances

- ▶ Le 1er septembre est née **Cassandra VERCELLINO** dont les heureux parents sont Mme Caroline VERCELLINO et M. Julien VERCELLINO
Domiciliés rue des Chauchères
- ▶ Le 16 septembre est né **Léo COUTURE**, dont les heureux parents sont Mme Carole COUGNOUX et M. Jérôme COUTURE
Domiciliés Place de L'Ormeau
- ▶ Le 22 novembre est née **Inaya LAPARA** dont les heureux parents sont Mme Tatiana BARATIER et M. Anthony LAPARA
Domiciliés Rue des Tilleuls

La municipalité leur adresse ses félicitations

Mariage et Pacte civil de solidarité (PACS)

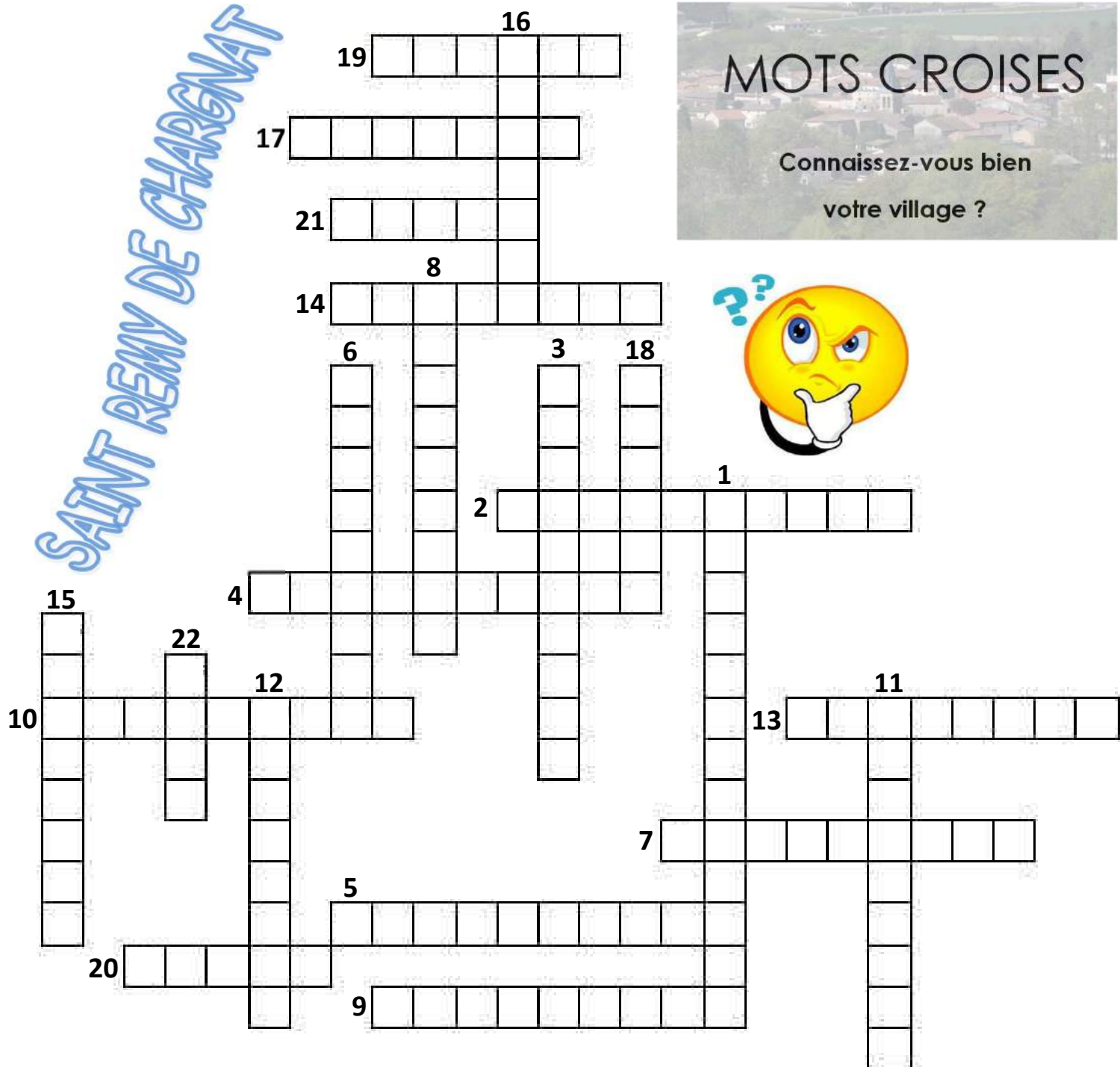
- ▶ Mariage de **Mme Laetitia DEGIRONDE et M. Benjamin FAYOLLE**
le 5 septembre 2020
Domiciliés La Jarrige
- ▶ PACS de **Mme Cindy PONS et M. LIZET Thomas**
le 26 octobre 2020
Domiciliés rue des Richarots

La municipalité leur adresse ses félicitations

Décès

- ▶ **M. José FERREIRA LOPES** le 28 juin à l'âge de 57 ans
- ▶ **Mme Bernadette GLADEL** le 18 octobre à l'âge de 80 ans
- ▶ **Mme Raymonde GLADEL** le 29 octobre à l'âge de 97 ans

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles



MOTS CROISES

Connaissez-vous bien
votre village ?



VERTICAL

1. Habitantes du village
3. Rue de fabuliste
6. Lieu de transformation de la farine
8. Château piquant
11. Rue de viticulteur
12. Association théâtrale
15. Rue du succès
16. Ruisseau qui traverse le village
18. Bâtiment administratif
22. Ouvrage restauré "pierre à pierre"

HORIZONTAL

2. Lieu historique de transformation du calcaire
4. Impasse faisant référence à une partie du chanvre
5. Impasse dans le bourg
7. Rue des petits
9. Nouveau lotissement
10. Rue d'un édifice féodal logeant des oiseaux
13. Zone artisanale
14. Impasse à la sortie du village
17. Rue d'arbre symbole de fidélité
19. Place du village
20. Rue du Saint Patron des vignerons auvergnats
21. Rue d'atelier du travailleur des métaux

Informations pratiques

Maison de services de Sauxillanges : des services de proximité

1, place de Verdun

Tél : 04 73 96 37 62

Courriel : mds.sauxillanges@capissoire.fr



Horaires & jours d'ouverture

Le lundi & le vendredi de 8h15 à 12h45
Le mardi de 8h15 à 12h45 & de 13h30 à 17h00
Le mercredi & le jeudi de 13h30 à 17h00

La maison de services de Sauxillanges d'Agglo Pays d'Issoire, a rouvert ses portes le 1er juillet dernier, dans des locaux entièrement réhabilités. Elle a été labellisée, pour devenir **Espace France Services**. L'objectif de ce réseau est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales.

Cet espace propose :

► **Accompagnement et renseignement dans les démarches administratives du quotidien**, avec l'accès aux services d'un socle de 9 partenaires de l'État :

■ **Ministère de l'intérieur** (aide au renouvellement des papiers d'identité, permis de conduire...)

■ **La Direction générale des finances publiques** (déclarations de revenus...)

■ **Ministère de la justice** (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit)

■ **Assurance maladie**

■ **Caisse d'allocations familiales**

■ **La mutualité sociale agricole**

■ **Assurance vieillesse**

■ **La Poste**

■ **Le Pôle Emploi**

► **Accès à un espace numérique** (mise à disposition d'un ordinateur, connexion Wi-Fi, et téléphone) pour toutes vos démarches en ligne avec un accompagnement personnalisé. Un bureau confidentiel peut être réservé pour les rendez-vous en visio, avec son propre matériel ou l'ordinateur mis à disposition.

► **Interlocuteur de proximité pour l'ensemble des services de l'Agglo Pays d'Issoire** notamment, pour les aides dans le cadre du dispositif association (reprographie, prêt de véhicule...), informations locales et touristiques

Refuge pour chiens et chats : SOS Animaux Le Broc

SOS animaux
Le Broc

Née en 1993, l'association « SOS Animaux le Broc » recueille et protège les chiens et les chats, informe et sensibilise le public.



Ouvert du lundi au samedi
de 14h00-17h00

Route du Breuil sur Couze
RD726 - 63500 Le Broc

Courriel : sosanimauxlebroc@gmail.com

Tel : 04 73 71 62 43 / 06 13 28 08 95



Que faire si vous trouvez un animal ?

→ Allez chez un vétérinaire ou au refuge pour vérifier s'il est identifié (acte gratuit)

→ Amenez-le au refuge (acte gratuit)

Que faire si vous avez perdu un animal ?

→ Le faire savoir (mairies, vétérinaires, refuge, commerces, affichage, internet)



Coordonnées ASSOCIATIONS

BULLETIN MUNICIPAL de Juillet 2020 : RECTIFICATIF : Page 10 « Associations - Club des aînés » La secrétaire de l'association est Mme Michèle MARQUET et non Mme Cécile MARQUET. Nous nous excusons auprès d'elles.

Amicale de l'eau mère

Président : M. Jean-Christian VERNET



Club des aînés



Présidente : Mme Danielle VEYRIERES

Vice-Présidente : Mme Raymonde LACRUCHE

Trésorière : Mme Annie POUYET

Secrétaire : Mme Michèle MARQUET

Les amis de l'école

Présidente : Mme Edwige CUSSALGRAS

Tel : 06 86 89 81 59



DON DU SANG



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

Président : M. Michel BEGON

Tel : 06 45 99 28 44

Trésorière : Mme Josette GRANIER

Secrétaire : Mme Béatrice GRANGE



Gymnastique

Présidente : Mme Dominique FIORENTINO

Tel : 04 73 71 06 82

Trésorière : Mme Marie LAKBAL

Secrétaire : Mme Chantal DELSUC

Séance le mercredi à 20h30 à la salle des fêtes



Le bien allé de l'Eau Mère

Président : M. Richard GRANGE

Tel : 06 81 53 38 97

Trésorier : M. Yvan de BOUCHARD

Secrétaire : M. Michel CHAMBON

Répétition le mardi à 20h00
à la salle des fêtes



les Baladins de l'Eau Mère

Présidente : Mme Béatrice GRANGE

Tel : 06 81 52 49 09

Trésorière : Mme Patricia SAUVANT

Secrétaire : Mme Maria PINTO

Répétition le jeudi à 20h30 à la salle des fêtes



Coordonnées utiles

MAIRIE

Ouverture au public

- ▶ Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30-18h30
- ▶ Mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00
- ▶ Jeudi : de 9h00 à 15h30

Contact



04 73 71 00 09

Courriel : stremydechagnat@free.fr

Permanences

- ▶ Du maire : tous les lundis après-midi et mercredis matin
- ▶ Des adjoints : les 1er et 3ème samedis du mois, de 9h00 à 11h00

Site internet : <http://www.saint-remy-de-chagnat.fr>

AGENCE POSTALE COMMUNALE

- ▶ Lundi : de 13h30 à 16h30
- ▶ Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h30
- ▶ Jeudi : de 8h30 à 13h30

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Adresse : 20 rue de la Liberté
63504 ISSOIRE cedex
 **04 15 62 20 00**

Marché

- Primeur et produits laitiers -
Place du Foirail

Maintenu les vendredis matin
des semaines impaires

RPI Saint en Val & Saint Rémy de Chagnat

- ▶ ECOLE de SAINT JEAN EN VAL : **04 73 96 82 39**
- ▶ ECOLE DE ST REMY DE CHAGNAT : **04 73 71 08 18**

SERVICES DIVERS

- ▶ Service de maintien à domicile : **04 15 62 20 01**
- ▶ ADMR de Sauxillanges (association de service à domicile et à la personne) : **04 73 96 87 96**
- ▶ CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) : **04 73 89 67 38**
- ▶ Trésor public d'Issoire : **04 73 89 15 78**
- ▶ Déchèterie de Sauxillanges (ouverte du mardi au samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)

N° SANTE ET SECURITE

- ▶ **15** : SAMU
- ▶ **18** : POMPIERS
- ▶ **17** : GENDARMERIE
- ▶ **112** : N° D'URGENCE EUROPÉEN
(À UTILISER D'UN PORTABLE)
- ▶ **114** : N° D'URGENCE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS (APPEL VIDÉO-SMS)
- ▶ **115** : SAMU SOCIAL
- ▶ **04 72 11 69 11** : CENTRE ANTI POISON DE LYON

COLLECTE DES DECHETS

RECYCLABLES = BAC BLEU

Ramassage le mardi
des semaines paires
(sortir le bac le mardi matin)

NON RECYCLABLES = BAC GRIS

Ramassage le mercredi
de chaque semaine
(sortir le bac le mardi soir)